



Récapitulatif des conditions d'éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergie

Référence / opération	Conditions d'éligibilité	Volume en kWh cumac	
TRA-EQ-101 UTI - Unité de transport Intermodal pour le transport combiné rail/route Credit bail et location acceptés si >36 mois hors reconduction tacite	 Acquisition d'une Caisse Mobile neuve dédiée au transport combiné rail-route Utilisation UTI sur 6 mois consécutif. Les voyages doivent se faire au départ ou à l'arrivée d'au moins un terminal de transport combiné en France 	UTI ≥ 9 m = 18 500 kWh UTI ≤9m = 9 300 kWh	Par voyage
TRA-EQ-103 Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule	 Installation d'un équipement de télématique embarquée Accès aux analyses comportementales par les conducteurs et par les gestionnaires de flotte Données minimales: la consommation du véhicule le kilométrage l'utilisation de l'accélérateur l'utilisation des freins le régime moteur les temps d'arrêt avec moteur fonctionnant Véhicule équipé en atelier externe Véhicule équipé de série 	Catégories véhcules N1 = 2 700 kWh M1 = 1 600 kWh N2 et N3 = 27 000 kWh M2 et M3 = 19 900 kWh	Par équipement installé
TRA-EQ-115 Véhicule de transport de marchandises optimisé supérieur à 40 Tonnes Credit bail et location acceptés si > 24 mois	 Achat ou location d'un poids lourd routier neuf de catégorie N3 Le poids lourd doit avoir un PTRA supérieur à 40 Tonnes Le poids lourd routier neuf optimisé respecte les normes environnementales en vigueur et comporte les 3 technologies suivantes: boîte de vitesse robotisée équipements pour l'aérodynamisme : déflecteur de toit et carénage latéral de l'interface (uniquement pour les tracteurs) pneus basse résistance au roulement (classification énergétique et en adhérence sur sol mouillé au moins égale à C) 	181 300 kWh	Par véhicule

Evaluez le montant de la contribution CEE que vous pourriez toucher grâce à notre calculateur en ligne, et téléchargez la liste des documents pour constituer votre dossier sur https://cee.as24.com







Récapitulatif des conditions d'éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergie

Référence / opération	Conditions d'éligibilité	Volume en kWh cumac	
TRA-SE-101 Formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe	 Formation réalisée par une entreprise ou un centre de formation agrée au titre de la formation professionnelle La formation doit comporter : une partie théorique portant sur le fonctionnement du moteur et les principes de la conduite économique 	PL = 12 400 kWh Autocar/ Autobus = 9 100 kWh	Par chauffeur formé
	 2. une partie pratique sur véhicule comprenant une analyse commentée de la conduite de la personne formée Organisme de formation agréé Formateur interne agréé Formateur interne sous délégation d'agrément d'un organisme de formation 		
TRA-SE-108 Gestion externalisée du poste pneumatique dans une flotte de poids lourds	 Gestion externalisée et globale (solution prix au kilomètre ou prix par carte grise) Ensembles articulés et porteurs de + de 7,5 tonnes 4 opérations cumulatives : Réglage des géométries Contrôle des pressions Recreusage Suivi des usures Cette opération n'est pas cumulable avec la fiche d'opération TRA-SE-105 (Recreusage de pneumatiques) 	Ensemble articulé = 4 700 kWh Porteur = 1 700 kWh	Par véhicule

Evaluez le montant de la contribution CEE que vous pourriez toucher grâce à notre calculateur en ligne, et téléchargez la liste des documents pour constituer votre dossier sur https://cee.as24.com

